

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents : Mmes CANDEBAT, HERMET, LESNÉ, MESTRE, RIONDET, SANCHEZ, SOUEF,

Mrs : BOUDOU, BOURBON, PARPAIOLA, RACAUD, RAFTON, VIALADE

Etaient absents excusés : Mr LAUTRÉ, Mme VAN DE PEER donne procuration à Mme MESTRE

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

TITULARISATION D'UN AGENT STAGIAIRE

Deux agents techniques sont actuellement en période de stagiairisation. Ces agents donnant entière satisfaction, le conseil municipal décide de les titulariser au 01/10/2026. Toutefois un des agents ne devant effectuer sa formation d'intégration qu'au mois de janvier 2027, l'arrêté de titularisation sera signé au mois de janvier 2027 avec effet au 01/10/2026.

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES 2026

Le Conseil Municipal décide :

- de faire un don d'un montant de 100.00 € à l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales. En effet, l'incendie d'une intensité exceptionnelle du mois de juillet 2026 sur le Conflent et les Aspres a impacté gravement ce département et a provoqué une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
- de faire un don d'un montant de 100.00 € à la Protection Civile à qui il reviendra de reverser ce don aux sinistrés de Gironde : En effet, des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en Gironde et ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

APPEL A LA SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE POMAS

Le Conseil Municipal décide de faire un don d'un montant de 500.00 € à l'Association des Maires de l'Aude en faveur de la commune de Pomas. En effet, le lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés. Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur

exceptionnelle engendre, la commune de Saissac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas.

PROJET ÉOLIEN DE RAMONDENS : PROPOSITION DE MOTION

L'assemblée prend connaissance d'un courrier de la mairie de Lacombe demandant son avis sur le projet éolien de Ramondens.

Considérant l'implantation du projet à proximité de sites classés et rattachés au Patrimoine Mondial de l'Unesco : la rigole de la Montagne Noire et le canal du Midi et compte tenu de l'impact supplémentaire sur les paysages qui participerait à la saturation irréversible d'un espace touristique, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet éolien.

SOUTIEN A LA CRÉATION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AFM-TÉLÉTHON – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 50.00 € au profit de l'AFM-Téléthon pour soutenir la création de la délégation départementale.

DEMANDE D'ALIGNEMENT ENTRE LE DOMAINE PUBLIC ET UN PROPRIÉTAIRE

Après concertation et explication de Madame le Maire, l'assemblée donne son accord pour la proposition de bornage à effectuer impasse du Canigou.

DEMANDE D'APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2026 ADOPTÉ A LA CLECT DU 2 JUILLET 2026

L'assemblée ayant reçu le rapport définitif d'évaluation des charges transférées 2026 adopté par la CLECT du 02/07/2026 au moment de l'envoi des convocations et après en avoir pris connaissance, décide d'approuver ce rapport.

RÉVISION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Aucune décision n'ayant pu être prise, Madame le Maire demande à l'assemblée que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ADHÉSION AU NOUVEAU DISPOSITIF DE COMMUNICATION HORS TERRITOIRE MIS EN PLACE PAR LA CDC DE LA MONTAGNE NOIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Montagne Noire met en place, dans le cadre de la stratégie de développement et de valorisation de la Montagne Noire, un nouveau dispositif de communication afin d'accroître la notoriété du territoire et de promouvoir les différents événements.

A cette fin, la Communauté de Communes a conclu un contrat de location pour un panneau publicitaire situé dans le carcassonnais avec la société BLANCOM. Par délibération de son Conseil Communautaire, l'intercommunalité a validé l'ouverture de ce canal de diffusion hors territoire à l'ensemble des communes qui souhaitent y adhérer moyennant un montant forfaitaire de 200.00 € pour la période allant du 1^{er} septembre 2026 au 1^{er} septembre 2027. L'assemblée décide d'adhérer à ce nouveau dispositif de communication afin d'accroître la notoriété du territoire et de promouvoir les différents événements.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLÈGE ANTOINE COURRIÈRE POUR LE CLUB MOTO ENDURO

L'assemblée décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100.00 € afin d'assurer la pérennité et l'accessibilité des sections VTT et Moto Enduro proposées aux collégiens du collège de secteur.

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : LES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN OCCITANIE – PÉRIODE 2019-2024

Les membres réunis n'ont pas de remarques sur le rapport de synthèse de la chambre régionale des comptes sur les effectifs de la fonction publique territoriale en Occitanie – période 2019-2024.

DEVIS : SITE INTERNET/BULLETIN MUNICIPAL ET INFORMATIQUE

Site Internet : Le site internet de la commune n'ayant pas été revu depuis sa création, il était nécessaire de l'actualiser pour plus de clarté et de fluidité dans sa visibilité.

La commune décide de choisir l'offre de l'entreprise RESONANCE 11000 CARCASSONNE pour un montant de 6 965.00 € HT soit 8 358.00 € TTC

Bulletin Municipal : L'offre choisie par l'assemblée est celle de l'entreprise LES BULLETINS MUNICIPAUX 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS pour un montant de 2 710.00 € HT soit 2 989.00 € TTC comprenant la mise en page, l'impression et la livraison.

Informatique : Après étude détaillée comparative des devis envoyés par les entreprises pour la totalité des souhaits de la commune, l'assemblée décide de choisir l'offre de l'entreprise IXEO 31240 SAINT JEAN pour un montant de 4 295.36 € HT soit 5 154.43 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé de faire l'acquisition d'un bon cadeau et un bouquet de fleurs pour un agent à l'occasion de son départ à la retraite
- L'assemblée approuve la suppression à l'état d'assiette 2027 des coupes proposées par l'ONF
- Le contrat de mise à disposition du terrain rue Bertrand de Saissac est résilié à compter du 1^{er} octobre 2026.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 15.

Une copie des délibérations prises sera affichée dans le tableau d'affichage de la mairie.

Le Maire,

